

Demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000,-- (cinquante deux mille) pour l'étude complémentaire des circulations sur notre territoire communal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Nous avons l'honneur de soumettre à votre adoption notre préavis municipal n° 24/2003 relatif à une demande d'octroi d'un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000,-- (cinquante deux mille) pour l'étude complémentaire des circulations sur notre territoire communal.

1. Introduction et buts de l'étude

En mai 2002, la commune de Cugy a mandaté le bureau Transitec pour étudier la problématique d'accès "tous modes" pour le collège de la Chavanne. Cette étude a été réalisée sur un périmètre délimité par la RC 501 à l'ouest, la RC 546 au nord, ainsi que des limites du village à l'est et au sud. Cette zone a été définie par la commune comme étant celle qui regroupe l'ensemble des itinéraires problématiques pour la sécurité des écoliers, principalement en raison de l'aménagement actuel des voiries de desserte communale. En effet, la plupart des axes concernés ne disposent d'aucun aménagement en faveur des modes "doux" (piétons et cyclistes), tels que modérateur de trafic, mise en valeur et partage de l'espace public ou itinéraire cyclable.

Les résultats de cette étude ont été présentés au Conseil communal et à la population en octobre 2002, ce qui a suscité un vif intérêt et un large consensus quant aux mesures préconisées.

Lors de la présentation de cette étude, plusieurs personnes ont fait état d'autres itinéraires problématiques pour les piétons (hors du périmètre étudié), tels que :

- l'ensemble des routes et chemins situés à l'ouest de la route cantonale RC 501 jusqu'aux limites du village (côté Morrens);
- la traversée de la route cantonale RC 501, qui crée un effet de coupure au travers de la commune.

A cet effet, la commune de Cugy souhaite engager une étude d'organisation générale des circulations sur l'ensemble du territoire communal.

Les **buts principaux de cette étude** consistent donc à :

- **établir un diagnostic sur les problèmes actuels rencontrés sur certains itinéraires/carrefours ou par certains types d'usagers ;**
- **définir les contraintes et objectifs à prendre en considération, en matière de circulation notamment ;**
- **élaborer un concept d'organisation générale des circulations à Cugy, en tenant compte des orientations retenues par la Municipalité dans la mise en œuvre de zones 30 km/h ;**
- **mettre en évidence le type d'actions à entreprendre sur les différents réseaux de transport (réaménagement de carrefour, continuité d'un itinéraire cyclable, traversée piétonne sécurisée, ...) et fixer leur degré de priorité ;**

- **définir, pour les mesures à mettre en œuvre à très court terme (dès le printemps 2004), les principes d'aménagement et d'exploitation recommandés.**

A relever que les **orientations retenues dans le cadre du Plan directeur des circulations¹** seront à prendre en considération, notamment par rapport à la hiérarchie et à la fonction des différents composants du réseau routier communal. De même, les enseignements et les résultats de l'étude d'accès "tous modes" au collège de la Chavanne devront bien entendu être pris en compte.

2. Programme de travail

Le programme de travail proposé pour mener cette mission est présenté ci-après. Le périmètre de l'étude retenu comprend l'ensemble du territoire communal. Les principes d'aménagement et d'exploitation des mesures à mettre en œuvre à court terme concerneront des zones localisées de la commune (par exemple, carrefour ou tronçon routier).

2.1 PHASE 1 - ANALYSE, DIAGNOSTIC ET OBJECTIFS

- Recueil des données de base auprès de la commune de Cugy (plans cadastraux et situation actuelle à l'échelle 1:500, caractéristiques des projets urbanistiques, comptages-relevés déjà réalisés, mesures de vitesse sur le réseau routier, ...)
- description générale du réseau routier existant (hiérarchie, sens de circulation, règles de priorité aux carrefours, largeurs de voirie, ...)
- observation des conditions actuelles de circulation durant les périodes de pointe notamment ;
- organisation de comptages automatiques de trafic durant une semaine sur 3-4 postes caractéristiques ;
- organisation et dépouillement de comptages directionnels de trafic durant les périodes de pointe du matin et du soir. Comme évoqué lors de la réunion du 7 avril dernier, il est admis que ces comptages seront réalisés par les élèves d'une classe de Cugy, avec l'encadrement technique de Transitec ;
- élaboration des diagrammes d'écoulement de trafic 24 heures et durant les périodes de pointe;
- mise en évidence du fonctionnement actuel des déplacements, tels que :
 - la structure du trafic et son évolution depuis une dizaine d'années ;
 - la fréquentation du réseau TL et les parts modales respectives.
- identification des secteurs problématiques, avec illustrations photographiques et analyse des causes rencontrées (volumes de trafic et/ou vitesse des véhicules élevés, capacité utilisée, visibilité insuffisante, ...)
- établissement d'un diagnostic multimodal (trafic motorisé, piétons, cyclistes, ...)
- relevé des contraintes locales structurantes (bâti, aménagement existant, ...)
- définition des objectifs visés par la Municipalité en matière de circulation, d'urbanisme et de cadre de vie notamment.

¹ Commune de Cugy – Plan directeur des circulations – Rapport de synthèse – Transitec Ingénieurs-Conseils SA – Avril 1992

2.2 PHASE 2 – ORGANISATION GENERALE DES CIRCULATIONS

- Recueil des caractéristiques des projets urbanistiques prévus à court terme sur le territoire communal (Es Chesaux, Praz Faucon, nouveau collège) et analyse de leurs incidences ;
- définition d'un concept d'organisation générale des circulations à Cugy, en tenant compte des orientations municipales dans la mise en œuvre de zones 30 km/h ;
- mise en évidence des caractéristiques de base de l'organisation générale des circulations retenue (hiérarchie du réseau routier structurant, localisation et définition des périmètres des zones 30 km/h, zone de rencontre aux abords du collège de la Chavanne, itinéraire cyclable, principes d'accessibilité aux zones avec développement urbanistique prévu à court terme) ;
- mise en évidence des mesures prioritaires à réaliser à très court terme (dès le printemps 2004), notamment pour résoudre des problèmes actuels rencontrés ou en liaison avec certains projets urbanistiques (Es Chesaux, Praz Faucon, nouveau collège), par exemple :
 - dans le secteur des Esserts ;
 - au débouché de la route des Biolettes sur la route de Lausanne ;
 - aux "portes" d'entrée de la commune ;
 - en traversée du centre de Cugy, notamment, rue du Village, chemins de la Cavenettaz et du Four.
- analyse du degré d'interdépendance entre mesures, pour éviter tout faux investissement dans la mise en œuvre du concept d'organisation générale des circulations.

2.3 PHASE 3 – MESURES PRECONISEES A COURT TERME

- Génération systématique de variantes d'aménagement et d'exploitation pour les carrefours et tronçons nécessitant un réaménagement "prioritaire" ;
- analyse des variantes générées en considérant les critères suivants :
 - la sécurité (maîtrise des vitesses, ...) ;
 - les conditions de circulation tous-modes (voitures, poids lourds - convois exceptionnels, deux-roues, piétons) ;
 - l'écoulement du trafic (actuel et futur), avec notamment l'estimation des capacités utilisées et des longueurs des files d'attente éventuelles ;
 - les emprises de chaussée ;
 - etc.
- évaluation multicritères des variantes générées, avec identification des avantages et inconvénients par rapport à la situation actuelle notamment ;
- recommandation de choix d'une variante de réaménagement et d'exploitation des carrefours/tronçons jugés "prioritaires" ;
- établissement des propositions d'aménagement pour les mesures préconisées à court terme, sous la forme d'un avant-projet (esquisse 1:500 en principe), avec plan de situation et représentation de quelques profils-types¹. Il est admis que 6-8 mesures seront illustrées dans le cadre de la présente étude ;

¹ L'étude détaillée des mesures devra ensuite être réalisée par un bureau d'ingénieurs civils, afin d'intégrer les aspects constructifs (canalisation, évacuation des eaux, ...).

- estimation des coûts de réalisation des mesures préconisées ;
- rédaction d'un rapport technique, présentant l'ensemble des réflexions et des résultats de l'étude. Ce rapport sera livré en 3 exemplaires, dont un exemplaire reproductible.

3. Organisation de l'étude

Pour que cette étude réponde aux attentes de la Municipalité et puisse déboucher à court terme sur des réalisations concrètes, il est prévu des réunions avec les Autorités communales, le Service des routes du canton de Vaud (en particulier le Voyer) et la population.

Dans la présente proposition, il est admis que trois réunions de présentation seront organisées avec la Municipalité (et éventuellement le Voyer), et ce à l'issue de chaque phase de l'étude (voir programme de travail). Deux autres réunions de présentation sont prévues au Conseil communal et à la population.

Enfin, et afin de valoriser le travail effectué par des écoliers de Cugy (voir phase 1 – comptages directionnels de trafic), une présentation des enseignements principaux de cette étude pourra être effectuée aux élèves concernés.

4. Délais et coûts de l'étude

Les délais de l'étude sont évalués entre quatre et cinq mois environ dès notification du mandat, pour autant que les données de base puissent être rassemblées rapidement.

Les coûts de l'étude, estimés sur la base du programme de travail proposé, sont estimés à quelques Fr. 52'000.-- (cinquante deux mille) (TVA comprise). Cette somme ne représente pas un forfait; le coût réel de l'étude sera calculé selon le temps et les frais effectifs engagés (règlement 103 de la SIA, art. 6) selon le tarif B, en faisant bénéficier la commune du barème réduit reconnu par le Département des Infrastructures du Canton de Vaud pour l'année en cours.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- ✓ vu le préavis municipal n° 24/2003 du 14 juillet 2003 ;
- ✓ ouï le rapport de la Commission ad hoc chargée de l'étude de ce préavis ;
- ✓ ouï le rapport de la Commission des finances ;
- ✓ considérant que celui-ci figure à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal de Cugy (VD) décide :

- ✓ d'accorder à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 52'000.-- (cinquante deux mille) pour l'étude de l'organisation générale des circulations sur notre territoire communal ;
- ✓ de financer cette dépense par la trésorerie courante et de l'amortir par un prélèvement sur le fonds de réserve n° 9282.07 intitulé "Sécurité routière".

LA MUNICIPALITE

1053 Cugy (VD), le 14 juillet 2003 / GR/jmg